

# Certificat

## des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N° 2004\_CN\_00042

Début de validité de la certification : 29/04/2020

Echéance de la certification : 28/04/2023

**ASS PROMO DROIT HOSPITALIER ECON SANTE**

**Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 72 33 01681 33**

**après du Préfet de la région NOUVELLE-AQUITAINE**

**11 AVE LEONARD DE VINCI-CS 700 97 33615 PESSAC CEDEX**

**SIRET : 34862897500032**

**NAF : 8559A**

**Est conforme**

- aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail :
- 1 - Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- 2 - L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- 3 - L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- 4 - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- 5 - La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- 6 - L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- 7 - Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.
- au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail
- au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur
- au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

**Pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes :**

1° Les actions de formation ;

Pierre PARIENTE  
Président de l'ISQ



96, avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt cedex  
Tél. : 01 46 99 14 55 - info@isqualification.com - www.isqualification.com